



PLANNING DES TEMPS COLLECTIFS DU RAM

« PIROUETTE »

MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE

TEMPS COLLECTIFS			ÉVÉNEMENTS
<i>Novembre</i>			
Mardi 3	Roiffieux	9h30-11h30	<p>➤ Mardi 10 novembre :</p> <p>Bibliothèque à Roiffieux de 10h15 à 11h15 « Les bébés lecteurs » avec Dame Jardine et Dame Trotline</p> <p>➤ Vendredi 20 novembre : Le kikili s'invite chez vous !!!</p> <p>Bibliothèque de Boulieu, de 10h à 11h :</p> <p>Venez récupérer à la bibliothèque de Boulieu, des sacs précieusement préparés par la bibliothèque et le RAM, contenant 5-6 livres et un déroulé de séance sur la thématique "le temps qui passe". Vous vous laissez porter par la découverte de nouvelles lectures avec les enfants, de nouvelles comptines. Vous garderez le sac jusqu'à la prochaine permanence où vous pourrez l'échanger.</p>
Mercredi 4	Villevocance	9h-11h	
Jeudi 5	Davézieux	9h-11h	
Vendredi 6	Saint Marcel	9h-11h	
Jeudi 12	Vernosc	9h-11h	
Vendredi 13	Boulieu	9h-11h	
Mardi 17	Roiffieux	9h30-11h30	
Mercredi 18	Villevocance	9h-11h	
Jeudi 19	Annonay	9h-11h	
Vendredi 20	Saint Marcel	9h-11h	
Mardi 24	Quintenas	9h30-11h30	
Mercredi 25	Talencieux (sous réserve disponibilité de la salle)	9h-11h	
Jeudi 26	Vernosc	9h-11h	
Vendredi 27	Boulieu	9h-11h	
<i>Décembre</i>			
Mardi 1er	Roiffieux	9h30-11h30	<p>➤ Mardi 8 décembre:</p> <p>Bibliothèque à Roiffieux de 10h15 à 11h15 « Les bébés lecteurs » avec Dame Jardine et Dame Trotline</p> <p>➤ Vendredi 18 décembre : Le kikili s'invite chez vous !!! Bibliothèque de Boulieu, de 10h à 11h : Permanence pour échanger les sacs surprises.</p> <p>➤ Mardi 22 décembre :</p> <p>Bibliothèque à Annonay de 9h30 à 10h30.</p>
Mercredi 2	Villevocance	9h-11h	
Jeudi 3	Davézieux	9h-11h	
Vendredi 4	Saint Marcel	9h-11h	
Mardi 8	Quintenas	9h30-11h30	
Mercredi 9	Talencieux (sous réserve disponibilité de la salle)	9h-11h	
Jeudi 10	Vernosc	9h-11h	
Mercredi 16	Villevocance	9h-11h	
Jeudi 17	Annonay	9h-11h	
Vendredi 18	Saint Marcel	9h-11h	<p>Fête de fin d'année Mardi 15 décembre Informations à venir </p> 

A situation exceptionnelle, organisation exceptionnelle :

- *Planning établi sous réserve de modification ou d'annulation préfectorale.*
- *Une inscription sera nécessaire pour chaque temps collectif et événements.*
- *Pas d'accueil possible sans autorisation parentale des enfants.*